



TELLIN

Bulletin Communal - bimestriel Février 2014 - n° 148



Photo : Monsieur BRILOT Raphaël

L'Echo de nos Clochers

www.tellin.be



Notre société édite depuis plus de 30 ans
en partenariat avec les Administrations communales :

- des bulletins communaux
- des brochures d'accueil pour les communes, les hôpitaux...
- des brochures touristiques
- des brochures de l'enseignement
- des plans de communes, de zones touristiques
- ou toutes autres brochures à vocation communale

Vous souhaitez annoncer dans la brochure de votre commune,
vous désirez un renseignement sur nos services ?
Contactez-nous, nous sommes à votre écoute :
via Tél. 071 / 74 01 37 ou via mail : info@regifo.be



**TOUT FAIRE
MATERIAUX**

Gilles s.p.r.l.

<http://www.toutfaire.be/gille/>

Rue de l'Abattoir, 28

5580 ROCHEFORT

Tél. 084/244.901

Fax : 084/212.571

E-mail: info@gilles-rochefort.be

COMBUROCHE s.a.



**VOTRE EXPERT
CHALEUR**

Regifo
EDITION

Ce bulletin est réalisé
par la sprl Regifo Edition
rue St-Roch 59 - Fosses-la-Ville

Tél.: 071/740 137 - Fax: 071/711 576

www.regifo.be

Nous remercions les annonceurs pour
leur collaboration à la parution de ce bimestriel.
Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient
pas été contactés.
Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro,
contactez-nous !

Votre conseiller
en communication,
Mr Roland Crosset
se fera un plaisir
de vous rencontrer.
Tél. 087 26 78 86 (le soir)



Le mot du Maireur

Ce premier mot de l'année 2014 est pour moi l'occasion de tracer les perspectives de travail et d'actions qui nous attendent, mais aussi de dresser la rétrospective des 12 derniers mois.

L'année 2013 a été propice à de nombreuses réalisations sur notre commune.

Ainsi notons des rénovations de voiries, comme à la rue Saint-Joseph à Tellin, et des remplacements de conduites d'eau, comme aux rues de Belvaux et de Han à Bure.

Au niveau des bâtiments, nous avons été particulièrement actifs avec la fin de la construction des ateliers communaux et l'extension de l'école de Bure.

Nous avons été également entreprenants au niveau de la participation citoyenne avec le renouvellement du conseil consultatif communal des aînés (CCCA) et de la commission consultative de l'aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM). Un comité de développement touristique et culturel a aussi été créé.

Mais, au risque de me répéter, l'année 2013, c'est aussi les charges nouvelles imposées par la Région wallonne et le fédéral aux communes (régularisation du service régional d'incendie (+114.000€), cotisation responsabilisation pensions (+35.000 €),...), sans financement compensatoire, que du contraire.

Malgré cela, nous avons pu présenter un budget à l'équilibre pour 2014, sans trop de difficultés et avec une stabilisation des taxes. C'est ainsi que le budget ordinaire (gestion courante) est présenté avec un léger boni (+2056€).

L'année nouvelle, venons-y.

Au niveau des chantiers, nous ne serons pas en reste avec des investissements projetés d'un montant de l'ordre de 1.700.000€.

Notre volonté est de privilégier les investissements relatifs à la sécurité des personnes, avec notamment le plan de déplacement scolaire aux abords du Collège d'Alzon à Bure et le plan trottoirs rue de Saint-Hubert à Tellin.

Nous serons également très actifs au niveau de l'enseignement avec l'extension et la rénovation de l'école de Tellin, et l'étude d'aménagement d'un nouveau réfectoire à l'école de Resteigne.

Nous n'oublierons pas l'eau avec le remplacement de conduites vieillissantes, comme celles de la rue de Rochefort à Tellin.

De même en 2014, nous verrons les premières étapes de la mise en place d'un plan communal de développement rural (PCDR), avec les premières rencontres citoyennes, à l'écoute de vos souhaits pour l'avenir de notre commune.

Enfin, en 2014, nous mettrons en place notre plan stratégique transversal qui permettra de projeter les actions communales sur le moyen, voire le long terme, sur base d'objectifs à atteindre.

Je tiens ici à remercier tous les membres du personnel communal et des services associés (CPAS, police, DNF, ...) pour leur mobilisation et les efforts quotidiens consentis afin de concrétiser ces nombreux projets.

Au nom du collège et du conseil communal, je vous souhaite à toutes et à tous une année 2014 pleine de joie, de grands et de petits bonheurs, une année qui préserve votre santé et celle de ceux qui vous sont chers.



Jean-Pierre Magnette
Bourgmestre

ECHOS DE NOS CLOCHERS Nr 148
- SOMMAIRE

Mot du Maireur

Date de parution du nr 149.

Les nouvelles du Conseil

Echo de la minorité

Population - Etat-Civil

Date de parution de l'Echo de nos Clochers 2014

Eco-mobilité : planning de passage 2014

Des nouvelles du Conseil Consultatif Communal des Aînés

C.P.A.S

Le mot de la présidente

ENVIRONNEMENT

CCATM

Information du guichet de l'énergie

Haro sur les pesticides

POLICE

Taille des haies

JEUNESSE - EXTRASCOLAIRE

Appel à candidature : animateurs de

plaine de vacances

Congé de carnaval

COMMEMORATION

Avis à la population : Commémoration de la guerre 14-18

70ième anniversaire de la Bataille de Bure

Pegasus Remembrance week-end 2014

AGENDA

Calendrier des manifestations de février à mai 2014

Activités au profit du Télévie

Théâtre - Les Cloches Fêlées -

Bienvenue dans l'immeuble

Ardenne Nording Walking

Marche ADEPS à TELLIN

RUS TELLIN - 16ième brocante :

06 juillet 2014.

DIVERS

ASBL Carrefour Europa Bures :

Vœux 2014

SELacloche

« ECHOS DE NOS CLOCHERS » n° 149.

Notre prochain bulletin communal sera distribué la semaine du lundi 24 mars au vendredi 28 mars 2014.

Les articles pour ce numéro devront nous parvenir **uniquement au format (doc)** sur support informatique ou par mail à l'adresse suivante : mariane.remacle@tellin.be pour le mardi 28 février 2014 à minuit.

D'avance, merci à tous.

REMACLE Mariane

Des nouvelles du Conseil Communal

Avant tout permettez-moi au nom du conseil communal de vous souhaiter de mieux que: dans votre vie: la santé, dans vos affaires: la prospérité, et beaucoup d'amour tout au long de cette Nouvelle Année!

Voici les principales décisions actées lors des conseils communaux du 13 novembre et 23 décembre.

■ Approbations lors du 13 novembre :

- Des taxes communales additionnelles à l'IPP, des centimes additionnels au précompte immobilier (qui reste inchangées)
- Des traditionnelles taxes comme entre autre sur la distribution des cartes publicitaires, des immeubles inoccupés, des secondes résidences, des pylônes GSM, de la délivrance de renseignements administratifs et de des déchets
- De la réfection de la passerelle du Moulin à Resteigne (auteur de projet)
- De la gestion centralisée des accès des divers bâtiments communaux

■ Conseil du 23 décembre :

- Séance annuelle obligatoire en commun avec le conseil

du CPAS sur les budgets 2014 ordinaire et extraordinaire ainsi que de la note de politique générale

■ Approbations lors du 23 décembre :

- Des budgets CPAS ordinaire et extraordinaire et de sa note de politique générale
- Des budgets communaux ordinaire et extraordinaire et de son rapport
- Des financements de la zone de Police et de la redevance du service d'incendie
- Proposition de tarif gratuit pour les accès libres au service EPN
- Réaménagement de divers locaux de l'Administration Communale
- Réfection et consolidation des moulures intérieures de l'Eglise de Grupont
- Location des locaux des anciens ateliers communaux
- Modification du statut pécuniaire relatif à la fonction de Directeur Général.

Pour la majorité,
DULON Olivier
Président du Conseil communal



Service Information à la population

Au 31.12.2013, la population de Tellin comptait 2.452 habitants.

La répartition est la suivante : BURE : GRUPONT : RESTEIGNE : - TELLIN :

NAISSANCES

BORREMANS Elian	11/01/2013
TOSQUIN Emma	13/01/2013
ISTACE Sacha	24/02/2013
JAUMOTTE Cloé	08/03/2013
OTTO Juan	28/03/2013
RONDEAUX Hemjy	09/04/2013
BARTHOLOMEI Théo	09/04/2013
SAMRAY Antoine	16/04/2013
de MARNEFFE Elisa	26/04/2013
LAFFINEUR Elena	10/06/2013
LALOT Valentine	10/07/2013
LAMOTTE Capucine	13/08/2013
WATRIN Enzo	20/08/2013
ANTHIEWICZ Nikola	21/08/2013
THITEUX Hugo	27/08/2013
JADOUL Alexandre	08/09/2013
LIBERT Zoé	14/09/2013
BODARD Giovan	27/09/2013
BRILOT Ethan	14/10/2013
DELMONT Clara	21/10/2013
THOMAS Léon	22/10/2013
CARRUBA Lou-Ann	25/10/2013
HUGOT Bastien	17/11/2013
DUCHENE Mathis	30/11/2013

ROOSBEEK Elise

PHILIPPART Mathis	14/12/2013
MALCORPS Séléna	16/12/2013
NICAISE Benjamin	20/12/2013

MARIAGES

HALLEZ Stanislas et WESEL Dominique :	20/04/2013
JAUMIN Pascal et BODART Laura :	27/04/2013
LEBRUN Thomas et LEJAXHE Anne-Catherine :	18/05/2013
JANS Johan et PECHEUR Laura :	01/06/2013
JACQUET Pierre et VINCKBOOMS Lora :	14/06/2013
SAMRAY Mathieu et PREVOST Elodie :	27/07/2013
PIRSON Guillaume et DEVALET Marie-Sophie :	07/09/2013
JACQUEMIN Laurent et BASSEILLES Cécile :	07/07/2013
ALEXANDRE Olivier et LOHSE Stéphanie :	07/09/2013
DEBRY Jérémy et LOUIS Elodie :	07/12/2013.

DECES

HUBERT Amédée	09/02/2013
MARSENNE Jean-Pierre	28/02/2013
HERMAN Simone	02/03/2013
CAERS Roger	10/04/2013
CHOULET Marie	15/04/2013
PONCELET Guy	20/04/2013
NEURET Louis	03/06/2013
ROBERT Franz	25/06/2013
CHAUVIER Marie-Louise	26/06/2013
MARCHAL Arthur	12/07/2013
RICHARD Gilberte	14/07/2013
MONHONVAL Louis	04/08/2013
MARCHANT Auguste	25/08/2013
ROGGE Joseph	15/09/2013
VERMEULEN Arthur	19/09/2013
LAURENT Edouard	19/11/2013
NEURET Jean-Louis	22/11/2013
LAMBERT René	07/12/2013
DAMILOT Gérard	23/12/2013
VAN DEN BROECK Monique	30/12/2013

REMACLE Mariane

Service Information à la population



Photo : Daniel JeanBaptiste

ANNIVERSAIRE DE MARIAGE Noces de diamant et noces d'or.

60 ans – Noces de Diamant.

HERIN Joseph - ROB Jeanne

LOUVIAUX Albert – LAMOLINE Denise

50 ans – Noces d'Or

REMACLE Gérard – JACQUES Marie-Louise

MARTIN Albert – GREGOIRE Yvonne

STALPAERT Willy – SIMONS Julienne

ALEN Francis – LAMY Nicole

LIBIOULLE Léon – ANTOINE Monique

Echo de la minorité

Conseil communal du 13 novembre 2013 : Nous n'avons pas approuvé la taxe sur la gestion des déchets résultant de l'activité des usagers pour l'exercice 2014 et ses augmentations tant au point de vue de la partie forfaitaire que de la partie variable. C'est vrai qu'une commune est contrainte par un décret de la région wallonne à répercuter sur les ménages la totalité des coûts de gestion des déchets (application du coût vérité). Néanmoins, l'autonomie communale permet d'édicter son propre règlement, ses propres catégories de redevables et ses propres mesures sociales.

Les bords de la Lesse à Resteigne sont un des plus beaux endroits de notre commune. Bon nombre de touristes les connaissent, les fréquentent et empruntent le pont qui enjambe la rivière. Il est grand temps de réparer ce pont. Nous avons été d'accord pour lancer la procédure en commençant par l'approbation du cahier de charges afin de désigner un auteur de projet.

Conseil communal du 3 décembre 2013 : Nous n'avons pas approuvé le budget 2014. Ce tableau prévisionnel des dépenses et recettes futures ne se projette pas assez dans l'avenir. Il a surtout été réalisé en tenant compte des projets non réalisés en 2013. L'affectation de certains bâtiments n'a pas été réfléchie, ce qui a conduit à leur fermeture et provoquera par la suite leur dégradation. Parfois, voire même souvent, dépenser quelques euros a pour conséquence d'en gagner beaucoup plus. Gérer une entreprise demande du courage.

Nous sommes restés dans notre logique de dépenses non justifiées en votant non aux avenants pour le réaménagement de divers locaux de l'administration communale.

Droit de réponse

Depuis le début de notre mandat de conseillers communaux de la minorité, nous avons été patients et réagissons d'une manière correcte lors des débats parfois critiques. Suite à l'Echo des Clochers de novembre 2013, nous sommes obligés de rétablir la vérité par respect pour la population et aussi parce qu'on a porté atteinte à notre dignité. Nous répondons donc : Notre bonne connaissance des marchés publics nous fait dire qu'il suffit de bien choisir les critères et leur degré d'importance.

Au cours des législatures précédentes, ceux qui étaient avec nous en pacte de majorité ont oublié que nous avons porté les projets de la salle du Pâchy, d'agrandissement des écoles, de plan de déplacement scolaire et la liste est encore plus longue. C'est facile de dire que la majorité n'a pas de temps à perdre pour démentir notre désinformation alors qu'en réalité elle manque d'arguments pour contrecarrer les vérités établies. Qui fait de la démagogie ? Qui fait du populisme ?

Nous terminerons dans l'esprit de Nelson Mandela : « Pour faire la paix avec un adversaire, on doit travailler avec cet adversaire et cet adversaire deviendra un associé ».

Françoise Boevé-Anciaux

Isabelle Bovy-Lecomte

Jean-François Dufoing



Dates de parution de L'Echo de nos Clochers - 2014

Vous trouverez ci-après les dates de parution du Bulletin Communal pour l'année 2014, les documents devront être impérativement rentrés pour les dates indiquées ci-dessous. Après cette date, ceux-ci ne seront pas publiés. Merci de votre compréhension

DATES DE RENTREE DES DOCUMENTS

Mardi 25 février minuit

Mardi 15 avril minuit

Mardi 24 juin minuit

Mardi 26 août minuit

Mardi 04 novembre minuit

DATES DE DIFFUSION

Du lundi 24 mars au vendredi 28 mars

Du lundi 19 mai au vendredi 23 mai

Du mardi 22 juillet au vendredi 25 juillet

Du lundi 22 septembre au vendredi 26 septembre

Du lundi 08 décembre au vendredi 12 décembre

Adresse e-mail : mariane.remacle@tellin.be



Des nouvelles du Conseil Consultatif Communal des Aînés

Le conseil consultatif communal des aînés - A votre écoute !

Nous vous rappelons qu'une des missions principales de notre conseil est d'être à l'écoute des aînés. Nous insistons donc pour que vous nous fassiez part de vos remarques, besoins. Nous vous assurons toute discrétion. Vous pouvez pour cela prendre contact avec notre coordinatrice, Mme Nathalie VINCENT (084/36.61.36) ou notre présidente Mme Wathélet (084/36.67.05). N'hésitez pas, une demande n'engage à rien... A bon entendeur...

Carrefours des générations

Pour la 5^{ème} année consécutive nous organisons l'opération Carrefours des générations en collaboration avec le PCS.

Cette année la manifestation aura lieu le dimanche 27 avril à Resteigne

De plus amples informations vous seront transmises dans le prochain bulletin communal

Rencontre entre les enfants de la Capucine et les aînés participant au resto « Au Pâchy »

- Le 3 décembre avait lieu, depuis déjà 3 ans, notre goûter de St Nicolas entre les enfants de la Capucine et les aînés participant au Pâchy. Comme toujours ce fût une rencontre chaleureuse ponctuée de la visite du grand Saint.
- Le 23 décembre était organisée une autre rencontre entre les enfants de la Capucine et 2 aînées (du resto « Au Pâchy » ;

Mmes Anaïs Decoster et Gabrielle Ceulemans. Cette rencontre consistait en la préparation d'un potage à partager à midi et de jeux entre les 2 générations l'après-midi. Elles ont passé une journée formidable, riche en partage, communication et fous rires. Ces 2 dames tiennent à remercier le personnel de la Capucine pour leur accueil et surtout pour le travail qu'elles fournissent auprès des enfants !

A tous les joueurs de cartes de l'entité" - Les personnes souhaitant jouer aux cartes (couyons ou whist) peuvent nous rejoindre tous les jeudis de 14 à 18 heures au Pachy rue Grande à Tellin. Bienvenue à toutes et à tous.

Marie-Claire DEGEYE, La Présidente

Conférence « Energie » présentée par Mme Françoise Questiaux

Prochainement le CPAS en collaboration avec notre conseil des aînés organisera une conférence Energie. De plus amples informations vous seront communiquées ultérieurement. Cette conférence aura lieu l'après-midi afin de permettre aux aînés vivant seuls (et qui ont peur de sortir de chez eux quand il fait noir) de pouvoir participer. De même le service Mobilité sera disponible pour vous amener et vous reconduire !

Si d'ores et déjà vous avez des questions concernant votre énergie (électricité, chauffage,...) n'hésitez pas à contacter Mme Françoise Questiaux, responsable de la guidance énergétique au CPAS de Tellin - 084/36.66.85

Quelques astuces pour améliorer votre quotidien

La brosse à long manche

Pour qui ?

Toute personne souffrant de douleurs articulaires lors de mouvements amples de l'épaule.

Toute personne rencontrant des difficultés à se baisser.

Pour quoi ?

Se laver le dos en pratiquant par le bas.

Se laver les pieds.

Comment ?

1. Matériaux:

- 1 brosse à long manche
- 1 gant de toilette
- 2 pinces à linge

2. Réalisation:

- Fixer 2 pinces à linge sur le manche de la brosse à l'aide de la colle à bois.
- Recouvrir la brosse d'un gant de toilette et fixer ce dernier à l'aide des deux pinces



Le gant de toilette kangourou

Pour qui ?

Toute personne ne sachant utiliser qu'une main.

Toute personne souffrant de trouble de préhension

Pour quoi ?

Se savonner sans se préoccuper du savon

Comment ?

1. Matériaux:

- 2 gants de toilette
- 2 boutons à pression
- 1 savon

2. Réalisation:

- Coudre les 2 gants de toilette côte à côte. L'un sur l'endroit, l'autre sur l'envers. Retourner ensuite le côté envers autour du gant pour le remettre à l'endroit.
- Ajouter les 2 pressions sur la poche pour permettre de maintenir le savon dans le gant de toilette.



ECO-MOBILE : PLANNING DE PASSAGE 2014

Vous trouverez ci-après les dates de passage du service ECO-MOBILE

- 06 février et 20 février • 06 mars et 20 mars • 03 avril et 17 avril • 08 mai et 22 mai • 05 juin et 19 juin
- 03 juillet et 17 juillet • 07 août et 21 août • 04 septembre et 18 septembre • 02 octobre et 16 octobre
- 06 novembre et 20 novembre • 04 décembre et 18 décembre

Vos réservations doivent parvenir pour le mercredi avant midi au 084/37.42.86 (Mariane REMACLE). Prix du passage : 3 €
REMACLE Mariane Service Eco-Mobile.



En ce début d'année, je vous présente mes vœux de bonheur, de réussite, d'amour et d'excellente santé, à vous ainsi qu'à toute votre famille.

Le budget 2014 du CPAS est finalisé et a été voté à l'unanimité par le Conseil de l'Action Sociale et par le Conseil Communal. L'intervention communale pour 2014 n'augmente pas, elle reste stable. Nous maintenons tous les services et projets mis en place en 2013, avec un souhait de développer davantage de services en faveur des aînés mais également des plus jeunes en collaboration avec la nouvelle éducatrice communale. Nous aimerions également encourager les projets visant une meilleure santé globale, notamment à l'égard des personnes présentant un handicap. Ceci avec une réalité économique difficile et des moyens financiers limités. Nous tenterons dès lors de mettre en place des synergies avec les CPAS faisant partie d'un même bassin de vie.

L'année 2013 fut pour moi riche en découvertes et apprentissages. Je retiendrai notamment mon premier goûter des 3x20 où une centaine de nos aînés ont répondu présents. Comme je l'ai signalé à ceux-ci, nous vivons de plus en plus longtemps. Sachez que sur l'entité de Tellin, nous comptons 572 personnes de plus de 60 ans, soit 1/4 de la population. Une grande majorité de ces personnes vivent encore à leur domicile, certains avec un peu d'aide au quotidien. Dans ce cadre, les services du CPAS et de l'Administration communale sont particulièrement attentifs à répondre au mieux à vos souhaits et attentes. Je voudrais donc citer plusieurs initiatives comme le Resto au Pâchy et ses animations, le potager collectif, le Conseil Consultatif Communal des Aînés, le service mobilité, le projet Eté Solidaire. Cette situation n'est nullement figée car nous restons toujours à l'écoute de vos idées et de vos initiatives. Il importe donc de rappeler que votre expérience

de vie est pour nous source d'exemple. Vos compétences en différents domaines et votre disponibilité au profit des plus jeunes sont les liens indispensables pour constituer une société riche du talent des aînés. Continuez dans ce sens car c'est ainsi que vous transmettez aux plus jeunes votre sens des valeurs.

Enfin, je terminerai en remerciant l'ensemble du personnel du CPAS pour le travail de qualité qu'ils réalisent au quotidien. Tous les projets cités ci-dessus ne sont possibles que grâce à la collaboration d'une équipe efficace, dynamique et motivée.



Natacha Rossignol
Présidente du CPAS

■ Environnement

CCATM (Commission consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité)

La nouvelle CCATM a pris ses fonctions en octobre dernier après l'appel à candidature lancé en janvier 2013 et l'approbation de sa composition par le Gouvernement Wallon en septembre 2013.

La CCATM doit se réunir au moins 6 fois/an, quorum atteint, à savoir dans notre cas, pour 12 membres effectifs + le président votants, 7 votants.

Il est prévu une subvention de fonctionnement de 5000 euros pour une CCATM de 12 membres pour une commune comme la nôtre dont la population est inférieure à 5000 hab. Celle-ci est accordée par le GW à la commune sur base d'une déclaration de créance annuelle justifiée sur présentation de factures. Elle sert à couvrir le versement des jetons de présence à raison de 12,50€/réunion pour les membres effectifs ou leurs remplaçants et 25€ pour le président ainsi que du matériel.

La CCATM dispose d'un Règlement d'ordre intérieur approuvé par le Conseil communal. Ses compétences sont des compétences d'avis en matière d'aménagement du territoire. Trois types de consultation prévus : Obligatoire-Facultatif- D'initiative.

Composition de la commission

Sophie Lamotte	Membre Effectif	Jean-Marie Hoscheit	MS
Florence Degeye	ME	André Bousmanne	MS
Catherine Marchal	ME	Françoise Dauray	MS
Anne Vanwildemeersch	ME	Roland Collaux	MS
Carole Lecomte	ME	Colette Samaran	MS
Claude Blacke	ME	Christiane Lalmant	MS
Michel Caers	ME	Delphine Jacquemart	MS
Angélique Laeremans	ME	Monique Henrotin	MS
Freddy Didriche	ME	Yves Degeye	MS
Marc Marion	ME	Jean François Dufoing	MS
Jean-Pierre Houyaux	ME	Marie Hélène Volvert	MS
Françoise Anciaux	ME	Christian De Proost	MS
Nathalie Dethier	Membre Suppléant	MARTIN Thierry	ECHEVIN DE L'URBANISME
Annie Henrard	MS	LECLERE Léonce	PRESIDENT
		BASSIAUX Chantal	CATU

INFORMATION DU GUICHET DE L'ÉNERGIE

PEB : changements pour les permis introduits après le 1^{er} janvier 2014

L'adoption en 2002 par l'Union européenne de la directive relative à la performance énergétique des bâtiments (PEB) a fait évoluer la réglementation wallonne en matière d'isolation thermique et de ventilation des bâtiments. Le 1^{er} janvier 2014, la réglementation PEB évolue vers de nouveaux barèmes de performance. **Constructions neuves, rénovations simples ou importantes, changements d'affectation**, tous les actes et travaux soumis à permis d'urbanisme sont concernés et ce quelque soit le type de bâtiment (logements, écoles, hôpitaux, commerces, bureaux, installations sportives...).



Renforcement du niveau K pour les bâtiments neufs (ou assimilés) et nouvelles valeurs U_{max}/R_{min} pour les parois neuves et/ou modifiées en rénovation

Le niveau K définit l'isolation thermique globale du bâtiment. Celui-ci est limité à **35 maximum** pour tous les types de bâtiments, c'est-à-dire les bâtiments résidentiels (y compris les immeubles d'hébergement collectif), les immeubles de bureaux et de services, les bâtiments destinés à l'enseignement, les hôpitaux, les commerces, l'HORECA, les infrastructures sportives... Seuls les bâtiments industriels et certaines exceptions prévues au CWATUPE en sont exclus. Pour rappel, les autres exigences applicables au résidentiel neuf restent de mises, à savoir :

- la performance énergétique globale du bâtiment : $E_w \leq 80$
- la consommation caractéristique annuelle d'énergie primaire pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement éventuel, les auxiliaires et la ventilation déduction faite de l'énergie qui serait éventuellement autoproduite : $E_{spec} \leq 130 \text{ kWh/m}^2\text{an}$
- un risque de surchauffe $< 17500 \text{ Kh/an}$

Le passage d'un K45 à un K35 ne nécessite pas de changement de technique constructive. Le niveau K est déterminé par les caractéristiques d'isolation thermique des éléments de construction. Toutes choses restantes égales, seules les épaisseurs d'isolants vont intervenir.

Pour les parois modifiées des bâtiments rénovés et toutes nouvelles parois des bâtiments neufs, attention à respecter de nouvelles exigences **U_{max}/R_{min}**. Ainsi, le coefficient de transmission thermique U des différents éléments de construction ne peut dépasser une certaine valeur U maximum (U_{max}), qui dépend du type de paroi et de son environnement. Plus la valeur U est faible, plus la paroi est isolée. Pour certaines parois, l'exigence porte sur le coefficient de résistance thermique minimal (R_{min}).

La Région wallonne soutient vos efforts de performance !

Infos, primes et conseils auprès des Guichets de l'Énergie :

Technique de mise en œuvre ou conseils pour une meilleure performance... Contactez ses consultants, ils vous répondront gratuitement et en toute indépendance !

Guichet mobile de l'énergie de Libramont

Tél : 061/234.351 (du mardi au vendredi 9h-12h, en dehors de ces heures sur rendez-vous)

Email : guichetenergie.libramont@spw.wallonie.be

Permanence à Bastogne au Centre Technique et Administratif Communal, Zoning Industriel 1

- 1^{er} jeudi de chaque mois : 13h30-17h
- 3^{ème} jeudi de chaque mois : 15h-19h

Permanence à Houffalize à l'Administration Communale, rue de Schaerbeek 1

- 2^{ème} jeudi de chaque mois : 13h30-16h30

Permanence à Neufchâteau à la Maison Bourgeois (2^{ème} étage), Grand'place 3

- 1^{er} mercredi de chaque mois : 14h-17h
- 3^{ème} mercredi de chaque mois : 14h-17h

Permanence à Vielsalm à la Maison Lambert (Maison de l'Emploi), rue de l'Hôtel de Ville 20

Tous les jeudis de marché : 9h30-12h

Permanence à Wellin à l'Administration Communale (service Logement), Grand Place 1

- 2^{ème} mardi de chaque mois : 14h-17h

HARO SUR LES PESTICIDES

Un processus visant à la gestion différencié des espaces verts est en cours de réalisation.

La gestion différenciée consiste à :

« **Entretien autant que nécessaire mais aussi peu que possible** »

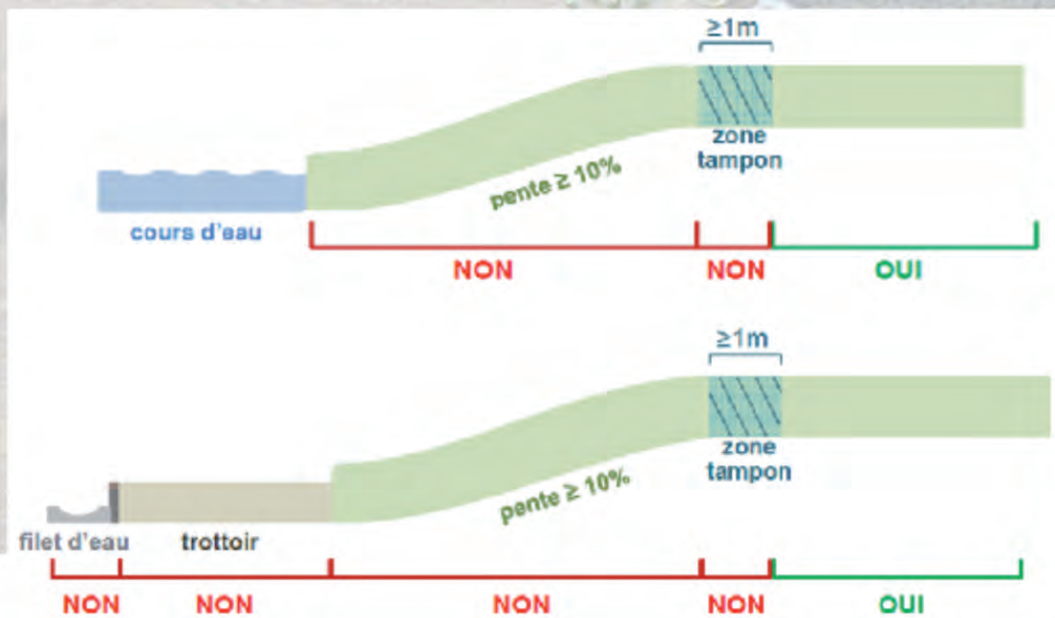
Cela ne signifie donc pas abandon de gestion!

Pourquoi changer de gestion? Tout simplement pour s'adapter aux changements imposés par le Programme Wallon de Réduction des Pesticides (PWRP) plus d'infos sur :

http://www.wallonie-reductionpesticides.be/upload/documents/programme_resume.pdf

Cette nouvelle réglementation comporte notamment à partir du 1^{er} juin 2014 un premier stop à l'usage des pesticides.

- sur les terrains PUBLICS ou PRIVÉS revêtus non cultivables reliés à un réseau de collecte des eaux pluviales ou directement aux eaux de surface
- sur les ZONES TAMPONS



Remarques:

En l'absence de pente, la zone tampon de protection pour les eaux de surface est élargie à 6mètres.

Par terrain revêtu non cultivable, il faut comprendre toutes surfaces munies d'une couverture non cultivable.

Ainsi, une allée de garage engravillonnée ne pourra plus être désherbée chimiquement à partir de juin 2014.

Comment faire alors ???

Des alternatives existent !

Pour se passer des produits chimiques au jardin, il est parfois juste nécessaire de revenir à quelques bonnes vieilles pratiques guidées par le bon sens...

Visitez donc :

<http://www.natagora.be/index.php?id=1098> qui privilégie surtout la prévention.

et

<http://www.adalia.be/vpage.php?id=18> où vous pourrez visiter les pages conseils problème par problème, milieu par milieu, mois par mois et quelques bons tuyaux pour trouver des alternatives aux pesticides.

Une réponse à vos questions sur ce sujet ou si vous avez des commentaires ou suggestions concernant le futur plan de gestion des espaces verts en cours d'élaboration, contactez :

Michel Brohet au 084/374280 ou par mail à l'adresse : michel.brohet@tellin.be

La zone de police Semois et Lesse vous informe quant au Règlement provincial du 14 juillet 1870 relatif à la taille des haies

Article 112.

Les arbres plantés le long des sentiers et des chemins vicinaux de petite, moyenne et de grande communication, seront élagués au moins une fois tous les trois ans. L'élagage se fera jusqu'à quatre mètres de hauteur, dans tout le pourtour des arbres, d'après les instructions de l'inspecteur des chemins.

Les branches qui avanceraient sur le chemin au-delà des fossés, ainsi que les racines qui avanceraient sur le fossé, seront coupées aussi souvent qu'il sera besoin.

Article 113.

La hauteur des haies plantées le long des dits chemins

ne pourra excéder 1 mètre 50 centimètres. Ces haies seront, chaque année, élaguées et ramenées à la hauteur fixée par le présent article et les racines en seront coupées toutes les fois qu'elles s'avanceront sur le sol des chemins ou sur les fossés.

Article 114.

L'élagage des arbres et la taille des haies devront être effectués entre le 1er novembre et le 1er mars. Les déchets de ces élagages ne pourront être abandonnés sur les chemins ou sur leurs dépendances, et seront enlevés immédiatement avec le plus grand soin.

Jeunesse

Appel à candidature

Animateurs de plaines de vacances.



Le centre public d'action sociale fait appel à des animateurs(trices) pour encadrer et animer les enfants durant les activités d'été.

Conditions :

- Avoir 17 ans accomplis au 30/6/2014
- Etre porteur soit:
 - d'un brevet d'animateur (reconnu par la communauté française) ou en voie d'être breveté ;
 - d'un diplôme de puéricultrice
 - d'une formation d'éducateur
 - suivre ses études dans une option à caractère socio-éducatif et/ou pédagogique.

Etre motivé et avoir le sens des responsabilités.

Les candidatures sont à rentrer au CPAS de Tellin rue de la Libération, 45 ou au bureau de l'accueil extrascolaire : Françoise Vanlaere Mont du carillon, 26 à Tellin pour le 15 mars au plus tard.

Les animateurs devront participer à l'élaboration du projet pédagogique des vacances ainsi qu'à la mise en place du programme des ateliers auxquels ils participent.

Pour plus d'informations contactez Françoise Vanlaere au 084/387614 francoise.vanlaere@tellin.be

Accueil extrascolaire: Congé du carnaval.



La Capucine ouvrira ses portes du 3 au 7 mars de 8h à 17h30. Au programme: masque, déguisement, musique, fête, ambiance.

Réservation obligatoire pour le 21 février au plus tard. Au-delà de cette date plus aucune réservation ne sera prise en compte.

Nombre de places limité.

Réservation uniquement par téléphone ou par mail.

Après confirmation de l'inscription, le paiement fait office de réservation définitive.

Pour toute information complémentaire:

Françoise Vanlaere 084/387614 ou

francoise.vanlaere@tellin.be





Avis à la population : Commémoration de la Guerre 14-18

Dans le cadre du centenaire de la Guerre 14-18, le CCCA, l'office du tourisme et la commune de Tellin ont pris l'initiative de lancer différentes activités pour l'année 2014 autour de cet anniversaire.

Le but de ce projet étant de faire (re)découvrir tous les événements qui ont pu toucher notre commune durant la 1^{ère} guerre mondiale.

Pour ce faire, en concertation avec les 3 organismes, 3 branches ont été dégagées afin de permettre à tous de se sentir concernés par la guerre qui a frappé le monde entier en début de siècle dernier.

Les actions s'articuleront autour d'une **branche scolaire** où l'aide des enseignants sera de mise dans le but de sensibiliser les enfants à la vie quotidienne de la population tellinoise par des ateliers culinaires ou des boucles promenades reprenant les points stratégiques de la 1^{ère} guerre mondiale dans notre commune ;

Des expositions verront également le jour. Tout d'abord autour de la 1^{ère} guerre mondiale durant 4 mois, ensuite autour de la 2^{ème} guerre mondiale et finalement sur les guerres qui frappent toujours le monde aujourd'hui. Ces 3 expositions auront pour objet de montrer que 2 guerres ont touché la Belgique le siècle passé mais, qu'à l'heure d'aujourd'hui, d'autres guerres continuent à décimer des populations entières.

Toutes ces expositions seront divisées en 2 parties bien distinctes : **la guerre et la vie courante des Tellinois.**

Finalement, les activités seraient bouclées par la distribution lors de la cérémonie du 11 novembre de petites rations des repas consommés régulièrement à l'époque.

Si vous connaissez une personne capable de nous fournir des renseignements sur certains événements qui se sont passés durant la 1^{ère} guerre dans la commune ou aux alentours ; si vous avez en votre possession des écrits, des clichés ou des objets de cette époque que vous seriez enclins à nous prêter, à nous laisser photocopier ou à nous montrer pour aider à concevoir les expositions ; ou si tout simplement le sujet vous intéresse et vous souhaitez nous donner un coup de main à réaliser ce projet, n'hésitez pas à vous manifester en contactant le CCCA ou l'office du tourisme de Tellin pour que ce projet puisse voir le jour !

Voici les coordonnées où vous pouvez nous contacter :

Rue Grande 23 - 6927 Tellin - 084/36.60.07 - maxime.leonard@tellin.be

Le CCCA, l'Office du tourisme et la commune de Tellin.

Le 04 janvier 2015, nous célébrerons le 70^{ème} anniversaire de la bataille de Bure.

Dans la foulée des festivités que nous organiserons pour le centième anniversaire de la Grande Guerre (exposition temporaire 14-18, commémoration du 11 novembre) nous poursuivrons par la commémoration de la Bataille des Ardennes en changeant le thème de l'exposition temporaire pour passer à 40-45, nous terminerons cet anniversaire par une grande cérémonie à Bure le 04 janvier 2015 avec les anciens combattants, les groupes de reconstitution, le soutien de l'Armée Belge et les amicales paras-commandos.

Pour ce faire nous avons besoin de bénévoles pour l'organisation.

Toute l'entité de Tellin ayant été concernée par cet événement majeur de la seconde guerre mondiale, les bénévoles de tous les villages de l'entité seront les bienvenus.

Si vous êtes prêt à nous aider, vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire auprès de Monsieur Maxime LEONARD, Responsable de l'Office du Tourisme de Tellin (084/366007) ou maxime.leonard@tellin.be et participer à notre première réunion qui aura lieu le mercredi 19 février à 19h à la salle du Pâchy (Rue Grande 21a) à Tellin.

Le comité de développement touristique et culturel.

Pegasus Remembrance week-end 2014



Photos : Pascal Janssen

Ce dimanche 5 janvier a vu la 5^{ème} édition de la Pegasus Walk, marche commémorant le 69^{ème} anniversaire de la Bataille de Bure en janvier 1945.

Cette marche, dans le cadre du Pegasus Remembrance Week-end 2014, a de nouveau remporté un grand succès auprès du public.

Les groupes de reconstitution sont de plus en plus nombreux chaque année. Venus des quatre coins du pays mais aussi de Normandie, d'Alsace, de Hollande et même de Suisse, ils sont de plus en plus nombreux à vouloir commémorer les combats de janvier 1945 dans ce petit coin d'Ardenne, sans oublier de nombreux sympathisants venus de la région. Ainsi, cet épisode sanglant de la Bataille des Ardennes ne tombe pas dans l'oubli.

Sympathisants et groupes de reconstitution, c'est près de 200 marcheurs qui ont suivi les chemins de Tellin à Bure et de Bure à Tellin. Le périple fut ponctué de moments émouvants comme la cérémonie d'hommage aux victimes de la bataille devant l'église de Bure, de la cérémonie au monument Renkin où Mr Jacobs, vétéran des SAS belge, déposa quelques fleurs, sans oublier le témoignage de Mr d'Oultremont, fils d'un SAS belge qui raconta les faits d'arme de son père le 31 décembre 1944 à la chapelle Notre-Dame de Haut.

Déjà venus l'année passée à l'invitation de Serge Loslever et des parachutistes du Pathfinder Parachute Group Europe, John "Jock" Hutton et Herbert "Bert" Marsh, deux vétérans britanniques, étaient à nouveau présents à Bure durant ce week-end.

Les deux parachutages prévus par le Pathfinder Parachute Group Europe n'ont malheureusement pas pu avoir lieu, ceux-ci ayant été annulés en dernière minute pour cause de visibilité insuffisante

au-dessus des zones de largage, la sécurité des parachutistes étant alors le plus important. Néanmoins, nous avons eu le plaisir de voir le C-130 de la Défense faire trois passages à basse altitude au-dessus de la Croix Renkin, durant la cérémonie d'hommage. C'est grâce à l'engagement du Colonel Tom Bilo dans notre action que nous avons eu droit à ce privilège.

Depuis 5 ans, nous voyons le nombre de participants augmenter lors de la manifestation.

Toujours soutenu par les autorités communales ainsi que par les habitants de Bure, Tellin et de la région, de plus en plus nombreux, nous voyons avec optimisme les commémorations de la Bataille de Bure en 2015, de façon à ce que cet épisode de l'Histoire de Belgique ne tombe pas dans l'oubli.

Michel Bourland



Photos : Pascal Janssen

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS DE FEVRIER A MAI 2014

Février						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

Mars						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Avril						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Mai						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Tellin

08/02 : Bal Rhétos (Institut Jean 23)
 21/02 : Bingo (Télévie)
 12/04 : Concours de Couyon (VC Tellinam)
 12/04 : 6h de volley (VC Tellinam)

Grupont

23/03 : Marché aux fleurs pour le Télévie
 (Comité Village Fleuri)

Bure

15,16,28,29/03 : Théâtre : "Bienvenue dans l'immeuble"
 (La troupe des Cloches fêlées)
 23/02 : Concert de chorales à l'Eglise
 04/05 : Marché aux fleurs et légumes (Comité Village Fleuri)

Resteigne

01/02 : Souper Pétet (Confrérie de la Djaye)
 08/02 : Blind Test (Promo-Tellin)
 04/05 : Diner Théâtre (Promo-Tellin)

Pour de plus amples informations sur les événements tellinois, vous pouvez vous rendre sur le site communal : www.tellin.be
 (Si vous constatez que votre événement n'est pas complet, merci d'envoyer vos ajouts à l'adresse tourisme@tellin.be)



Rappel des activités organisées au profit du Télévie

21 février 2014 à 19h à la salle Concordia de Tellin, BINGO

23 février 2014 à 15h à l'église de Bure, Concert avec la participation de la « Schola Camille Jacquemin » de Forrières, la « Cantalasse » de Villance et « Les enfants de l'entité » dirigés par Delphine Clarival

16 mars 2014 à 15h au collège d'Alzon de Bure, pièce de théâtre jouée par la troupe de théâtre de l'entité de Tellin : « Les cloches fêlées »

23 mars 2014 dès 13h, vente de pensées à Grupont

Nous vous attendons nombreuses et nombreux.

Merci pour votre soutien !

Le comité « Une pensée pour le Télévie » de l'entité de Tellin



THEATRE

La troupe de l'entité de Tellin
« Les Cloches Fêlées » présente

Au Collège d'Alzon

BIENVENUE DANS L'IMMEUBLE !

Comédie en 3 actes d'Yvon TABURET

Samedi 15 mars 20h00	Dimanche 16 mars 15h00 Au profit du Télévie	Vendredi 28 mars 20 h00	Samedi 29 mars 20h00
----------------------------	--	-------------------------------	----------------------------

Entrée 8 € - Prévante: 7 € - Gratuit pour les - de 12 ans

Pour les réservations, contactez Annie LAMOUREUX
0475/67.60.93 ou 084/36.61.25 (entre 18 h 30 et 21 heures).



La RUS Tellinoise organise sa

16ème BROCANTE

le dimanche 6 juillet 2014

à partir de 7 heures

Petite restauration sur place.

Attention : comme en 2013 :
dans les rues aux alentours du cimetière
(rue du Centenaire et rue Léon Charlier)

Contact :
0497 57 50 58 ou rustellinoise@gmail.com

Théâtre français **IZIER** 15^e Saison

Salle Concordia - TELLIN

La troupe « Les Argotés » présente une comédie en 3 actes de V. Durand

DRÔLES DE COUPLES



« On peut tout échanger, enfin... presque ! »

Avec le soutien



Samedi 8 mars 2014 à 20h

Réservation : 5 EUR

P.A.F. 6 EUR

INFOS & Réservation : 0471/62.82.62 ou lionel@ntfs.be

Avec : Sarah Laporte, Delphine Hay, Anicée Peeters, Sarah Tessely, Hélène Piron, Olivier Lecrenier, Grégory Godfroid, José Mosbeux et Gérard Lallemand **Mise en scène** : Xavier Lechien



Marche ADEPS à TELLIN

5-10-15-20 km

le lundi 21 avril 2014 (lundi de Pâques)

Repas chaud: porcelet/frites au prix de 8 euros (réservations possibles)- Petite restauration

Départ de la buvette du football de Tellin à partir de 7h

Contact: 0497 57 50 58

ARDENNE NORDIC WALKING

La marche nordique, concrètement, c'est quoi?

Le club Ardenne Nordic Walking propose, à Tellin, le **samedi 1er mars 2014** une **séance découverte** de 10h à 11h30.

L'objectif de cette séance d'environ 1h30 sera de répondre à la question «La marche nordique, concrètement, c'est quoi?».

Participation: 13€/pers. (mise à disposition des bâtons incluse). Groupe de 5 à 12 personnes maximum. Inscription obligatoire.

Un **cycle d'initiation** se déroulera ensuite **le samedi du 15 mars au 19 avril 2014** de 10h à 12h dans la commune.

Il se composera de 6 séances d'environ 2 heures alliant technique et mise en pratique.

Participation: 60€/pers. + bâtons. Groupe de 5 à 12 personnes maximum. Inscription obligatoire.

A noter pour les personnes pratiquant déjà la «nordic walking»: une rando didactique sur le thème «L'Ermite de Res-teigne» est programmée le dimanche 16 novembre 2014 (sous réserve de modification de date / chasse).

Ardenne Nordic Walking est affilié à la Ligue Francophone Belge de Marche Nordique.

Le club propose depuis bientôt 5 ans diverses activités de marche nordique essentiellement en province de Luxembourg.

Info: Ardenne Nordic Walking
0495/73.94.03
ardenne.nordic.walking@hotmail.com
www.ardenne-nordic-walking.be



Chers amis Tellinois,

2014 vient de démarrer et pour Promo-Tellin cette année n'est pas comme les autres.

Nous fêtons en effet nos 30 ans !

Nous vous concoctons un programme haut en couleurs pour cet anniversaire.

Deux jours de fête, clôturés par votre feu d'artifice qui sera, nous vous le promettons, inoubliable !

L'Echo de Nos Clochers nous permet de vous donner des nouvelles quant à l'état d'avancement des préparatifs pour cet événement, et d'autres outils sont également à votre disposition pour vous tenir informés! Notre site Internet www.promo-tellin.be ou encore notre groupe Facebook "Promo Tellin".

Comme vous le savez, l'organisation de notre événement est un travail de longue haleine. Nous recherchons déjà activement des bénévoles pour les 20 et 21 juillet ainsi que pour le montage et le démontage du site. Si vous êtes intéressés, rendez-vous sur notre site www.promo-tellin.be.

D'ici là, nous vous donnons rendez-vous le 4 mai 2013 pour notre dîner théâtre en collaboration avec la troupe les "Cloches Fêlées" qui nous jouera une pièce en la salle de Resteigne.

D'autres événements viendront animer la vie Tellinoise d'ici là, donc restez branchés !

Pour l'ASBL Promo-Tellin
Julian DAVREUX
Secrétaire

SÉlacloche, le SEL de Tellin

Le SEL (Système d'échange local) est une association au sein de laquelle les adhérents, de manière bénévole, échangent des biens, des services, des savoirs et des savoir-faire.

Dans le SEL, la réciprocité se fait, non pas spécialement avec la personne qui nous a donné, mais avec toute la communauté qui y adhère.

L'échange ne se limite pas à deux personnes: *Alain coupe la haie de Mathilde. Mathilde donne un cours de math à Kevin. Kevin garde le fils d'Alain.*

Le SEL a pour objectif de promouvoir l'entraide, l'égalité, la réciprocité, la confiance et la liberté.

Le SEL permet de trouver d'autres valeurs, de créer des liens avec des personnes ouvertes à des contacts plus humains.

Dans le SEL, les échanges sont gratuits et tout travail a la même valeur.

Réunions 2014 :

Jeudi 6 février à 14h - Jeudi 3 avril à 20h - Jeudi 5 juin à 14h - Jeudi 4 septembre à 20h - Jeudi 6 novembre à 14h à la buvette du football de Tellin.



Contact : gsm 0497 57 50 58 ou email : selacloche@gmail.com et <http://selacloche.be/>



LIBERT

s.p.r.l.

Assureurs-Conseils
Prêts & Placements

OCA : A-cB 13.999

Rue de la Libération, 64 - 6927 TELLIN
Tél. : 084/36 61 43 - Fax : 084/36 70 03

CENTRE ESSO ARDENNES-CONDROZ | **WARIN**

Gasoil-Gasoil EXTRA-Diesel-Essences-Lubrifiants-Gaz-Citernes-Station service

Ets WARIN s.a

GRAIDE (station)

Tel: 061/51.10.26

MARCHE

Tel: 084/31.13.57

Simplifiez-vous la vie, commandez via
www.warin-mazout.be

- Service - Qualité - Quantité
N°1 Gasoil EXTRA OPTIPLUS
- Paiements échelonnés:
Vous répartissez votre budget chauffage sur
12 mois sans frais ni intérêts
- Ravitaillement automatique



ESSO OPTIPLUS
Notre Mazout à la pointe
de la technologie
**ECONOMIE-SECURITE
PROPRETE**

autoselux
votre spécialiste automobile



Nous mettons tout en
œuvre pour vous offrir
un service complet et de qualité...

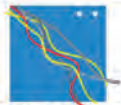
Voitures - Véhicules utilitaires - 4 x 4

- ✓ Essai de nos véhicules
- ✓ Entretiens
- ✓ Garantie
- ✓ Réparations
- ✓ Service après-vente
- ✓ Révision générale
- ✓ Dépannage
- ✓ Vente et montage de pneus

Service commercial
ouvert 7j/7 sur rendez-vous

Atelier
ouvert du Mardi au Vendredi
de 9h à 12h et de 13h à 18h
ouvert le Samedi de 9h à 12h30

rue de Rochefort, 64a
6927 TELLIN
+32 (0) 84 223 123
+32 (0) 476 571 799



AMPERSONN
Thierry Huyvenin

La sécurité est l'affaire de tous ...
mais confiez la vôtre à
AMPERSONN



Entreprise de sécurité agréée n° 20 1726 05
Thierry HUYVENIN

Systèmes
d'alarmes intrusion

Systèmes
d'alarmes incendie

Systèmes de
surveillance par
caméras

Systèmes de
gestion et
contrôle d'accès



Cité du centenaire, 236 - 6927 Tellin
GSM : 0498 05 36 69 - Tél : 084 / 40 03 44 - Site : www.ampersonn.be

**Outils
Gruslin s.p.r.l.**

**Matériels - Outils de jardin
et Forestier - Remorques**



Rue de la Libération, 260 - 6927 TELLIN
Tél. 084 36 63 77 - Fax 084 36 69 77
juliengruslin@skynet.be

LES **5** ETAPES
POUR BIEN
CONSTRUIRE
DANS VOTRE
COMMUNE

<http://magazine.thomas-piron.eu>



DELVENNE Frères

Tailleur de pierre - Marbrier
Pierres - marbres - granits
pour le bâtiment - caveaux - monuments

Rue de bouges 49
6927 RESTEIGNE
Tel : 084/38.84.00

www.marbreriedelvenne.be